

UFF Actions **France**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2025



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	14
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS FRANCE »	15
Principaux mouvements sur la période.....	23
Rapport ESG.....	24
Rapport du Commissaire Aux Comptes.....	26
Annexe SFDR article 8.....	62

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM France, représenté par Nicolas BENARD

5-7, rue des Italiens - 75009 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN :

- FR0011351659 : UFF ACTIONS France part M
- FR001400PEP7 : UFF ACTIONS France part A
- FR001400OYM5 : UFF ACTIONS France part N
- FR001400UW93 : UFF ACTIONS France part CT

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

- Part M : capitalisation et /ou distribution
- Part A : capitalisation
- Part N : capitalisation
- Part CT : capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg France 40 Net Return Index EUR. (dividendes réinvestis).

L'indice Bloomberg France 40 Net Return Index EUR est un indice actions exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de la cote française libellées en euros. Cet indice est administré par Bloomberg Index Services Limited et est disponible sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique,

l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).
- mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écarté. La notation s'effectue à partir de 17 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet.

<https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - leur valorisation relative au marché et historique ;
 - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions :

☒ OPCVM de droit français

☒ OPCVM de droit européen

☐ Fonds de fonds

☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français

☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciaires cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

☒ Réglementés

☒ Organisés

☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

☒ Action

- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☐ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit
- ☐ Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM

dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

CHANGEMENTS INTERVENUS

2 décembre 2024

- 02/12/2024 : Modification de l'univers ESG du STOXX Europe au Bloomberg Europe Developed Markets Large, Mid & Small.

8 avril 2025

- Fusion absorption du FCP « UFF Actions France CT » par le FCP « UFF Actions France »

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,75% TTC maximum Part A : 3 % TTC maximum Part N : 2,10 % TTC maximum Part CT : 3% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence soit le Bloomberg France 40 Net Return Index EUR

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovaquie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovaquie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taïwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

• Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, (période d'observation) selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0% ¹	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4% ²	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Pour information, le taux de frais directs et indirects (hors coût de transaction) prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 est pour

- UFF ACTIONS FRANCE part M : 1,78%
- UFF ACTIONS FRANCE part CT : 3,03%
- UFF ACTIONS FRANCE part N : 2,13%
- UFF ACTIONS FRANCE part A : 3,03%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de la :

- Capitalisation et/ou distribution pour la Part M
- Capitalisation pour les parts A, N et CT

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ACTIONS FRANCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM **OCTOBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025**

octobre 2024

En octobre, les marchés ont essentiellement vibré au rythme de l'élection présidentielle américaine. En effet, sur le front politique, ce ne sont bien évidemment pas les attermoissements de l'Assemblée nationale française sur le budget 2025 qui ont permis aux marchés financiers d'avoir une certaine activité, mais bel et bien les sondages sur le résultat de l'élection américaine, bien que plus imprécis les uns que les autres compte-tenu du mode de scrutin. C'est surtout sur les taux d'intérêt que s'est déchaîné le Trump Trade (pari sur la victoire du candidat républicain), puisque la courbe des emprunts gouvernementaux américains s'est déplacée de 50 points de base à la hausse, le programme de l'ancien Président étant considéré comme très inflationniste, puisqu'anti-immigration et promettant des droits de douane prohibitifs sur les biens en provenance d'Europe mais surtout de Chine. Par ricochet et pour le deuxième mois consécutif, les cryptoactifs et en premier lieu le Bitcoin se sont envolés de plus de 9%. Enfin, en toute fin de mois, et comme s'ils pensaient être allés trop loin, les opérateurs ont quelque peu corrigé leurs anticipations, ce qui a provoqué des baisses soudaines sur les principaux indices boursiers. Ainsi, en Europe, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 affichent des baisses de plus de 3%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 ou le Nasdaq s'effritent de moins de 1%. Enfin, le MSCI Emerging Markets corrige lui de plus de 4% en dollars. Les dernières décisions de gestion sur le portefeuille ont été validées avec en particulier la sortie d'Edenred le mois précédent confortée par la forte chute du titre à la suite de la publication de ses résultats. Au cours du mois, nous avons renforcé la santé à travers Sanofi, tablant sur une forte amélioration du portefeuille de produits et d'importantes perspectives de retours à l'actionnaire. A l'inverse, nous avons réduit notre exposition au secteur Technologique à travers STMicroelectronics dans les semiconducteurs et Dassault Systèmes dans les logiciels.

novembre 2024

Le mois de novembre a été marqué par la fin du suspense américain avec l'élection triomphale de Donald Trump qui réalise le grand chelem, remportant également le Congrès. C'est sans nul doute sur le front financier que le retour aux affaires du désormais 45ème et 47ème Président des Etats-Unis s'est fait le plus ressentir. En effet, depuis le 6 novembre, les marchés actions outre-Atlantique ont tous franchi de nouveaux records. A contrario, son programme perçu comme inflationniste a conduit les opérateurs à réévaluer les taux d'intérêt aux Etats-Unis, le 10 ans se tendant jusqu'à 4,45% avant de refluer sous les 4,20% à la fin du mois, tandis que la pente de la courbe des taux, mesurée par l'écart entre le 2 ans et le 10 ans s'aplatissait à nouveau pour tendre vers 0. Ailleurs dans le monde, et notamment en Europe, le programme du Président Trump n'a pas fait que des heureux. Ainsi, la France pâtit toujours de la dissolution ratée, et le gouvernement de Michel Barnier paraît de plus en plus menacé par une motion de censure. Cette épée de Damoclès pèse largement sur la prime de risque de la signature France qui n'a pourtant pas été dégradée par les agences lesquelles ont toutes revues leur notation en novembre. Enfin, au chapitre de l'environnement, l'échec relatif de la COP 29 qui se tenait en Azerbaïdjan, pays producteur de pétrole, traduit l'incapacité du monde à tenir une trajectoire linéaire de décarbonation des économies. Dans ce contexte, les indices américains affichent tous de très fortes hausses, de l'ordre de +6% voire +11% pour le Russell 2000, tandis que les marchés européens sont globalement états, le CAC 40 étant même la lanterne rouge de la zone avec un recul de 1,5% environ. Au cours du mois nous avons réduit notre exposition au secteur pétrolier dans un contexte de pression

sur les prix du baril avec une offre en surcapacité et une demande peu dynamique. Nous avons également pris des bénéfices sur Renault qui est le seul constructeur automobile européen à avoir publié de bons résultats mais qui risque de ne pas être totalement immune de la crise que parcourt le secteur automobile en Europe. Enfin, nous avons réduit les Pernod Ricard qui sont particulièrement exposés aux risques d'augmentations de tarifs par les Etats-Unis sur des produits venant d'Europe, la délocalisation de la production de leurs breuvages n'étant pas évidente, et les solutions alternatives pour les consommateurs étant relativement simples.

décembre 2024

Décembre 2024 a été un mois sans grande tendance sur les marchés actions, qui ont pu sereinement digérer leurs excès de novembre, tandis que les produits de taux ont souvent corrigé à l'exception notable du haut rendement européen. Sur le plan financier, on ne peut pas dire que les événements marquants de la fin d'année aient eu la moindre incidence sur l'humeur des marchés actions ou obligataires. Le changement de gouvernement français s'est même traduit par une réduction symbolique de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne ! Seul le discours un peu musclé de Jerome Powell, qui a fait chuter les anticipations des taux en 2025, a pu enrayer quelques jours la progression du Nasdaq. Et ce même si, à l'instar de son homologue européenne six jours plus tôt, la Réserve fédérale américaine a baissé son principal taux directeur de 25 points de base lors du FOMC du 18 décembre. Dans ce contexte, 2024 s'achève sur des performances mensuelles contrastées, mais sur des progressions annuelles robustes. En Europe, le CAC 40 progresse ainsi en décembre de 2%, tout comme l'Eurostoxx 50, mais le Stoxx 600 baisse quant à lui de 0,6%, pâtissant de la faiblesse des marchés britannique et suisse. Aux Etats-Unis, le S&P500 corrige de plus de 2% sur le mois, tandis que le Nasdaq, largement pondéré en valeurs technologiques, s'apprécie encore de 0,5%. Sur l'année, on constatera à nouveau une surperformance des marchés américains, en hausse de 25 à 30%, alors que le CAC40 fait du surplace et que le DAX allemand affiche un gain proche de 20%. Un mois sans grande tendance mais avec un secteur qui se détache néanmoins. Les banques viennent en effet à nouveau confirmer leur tendance annuelle avec un indice en zone euro en hausse de près de 5% sur le mois et de plus de 30% sur l'année. Nous avons d'ailleurs renforcé notre position sur BNP en début de mois alors que le titre affiche une performance décevante sur l'année, probablement en grande partie due à l'instabilité politique en France depuis l'été. A l'inverse, nous avons pris des bénéfices sur Renault en cours de mois. Le constructeur français fait en effet exception cette année affichant une performance de plus de 32% alors que le secteur est en baisse de près de 7% au niveau européen sur l'année 2024.

janvier 2025

L'année 2025 a démarré en trombe en janvier, avec le très fort rebond des marchés actions européens, qui ont semblé profiter de l'espoir de déréglementation, conséquence de l'arrivée effective au pouvoir de Donald Trump. En effet, si nous passons sur les fronts politique et géopolitique où la tornade Trump est déjà à l'œuvre, le front économique n'est pas en reste. Après avoir déjà annoncé la hausse des droits de douane de 25% sur les biens en provenance du Mexique et du Canada, et de 10% seulement pour ceux en provenance de la Chine, c'est désormais vers l'Europe que l'attention se tourne, alors que l'administration américaine essaie avec un certain succès de la diviser pour mieux imposer ses exigences commerciales, comme en témoignent les marques d'amitiés dont jouit l'Italie et le désordre semé par Elon Musk en Allemagne en soutenant ouvertement le parti d'extrême-droite AfD. Mais en janvier, c'est sans nulle doute l'Intelligence artificielle qui a encore mené la danse sur les marchés financiers. Nous passerons rapidement sur l'échec retentissant de l'IA française Lucie, mise hors ligne trois jours seulement après son lancement, pour parler de DeepSeek, l'IA chinoise qui pourrait disrupter l'hégémonie américaine tant son coût semble incommensurablement moindre que ses concurrentes directes. Sa mise en ligne s'est traduite par des chutes historiques des titres phares du Nasdaq Nvidia et Broadcom qui finissent le mois en baisse de 11% et 4% respectivement. Dans ce contexte, les marchés actions européens s'envolent de près de 8% pour le CAC et l'Eurostoxx 50 et même de près

de 11% pour l'indice européen des actions bancaires, tandis qu'aux Etats-Unis, les performances sont bien moindres, le S&P 500 postant une hausse de 2,8% et le Nasdaq un gain de 1,6% en dollar. Les petites et moyennes capitalisations européennes sous-performent une nouvelle fois de près de 3% voire 5% alors que leurs homologues américaines font mieux que les valeurs du S&P 500. L'exposition du portefeuille aux secteurs financiers et en particulier au secteur bancaire que nous avons maintenue en ce début d'année lui a permis de ne pas prendre de retard par rapport au marché, malgré une hausse encore plus importante que ce à quoi nous nous attendions ! Au niveau des opérations, nous avons d'ailleurs renforcé la position sur Société Générale au cours du mois. Dans un tout autre secteur nous avons renforcé les Bureau Veritas à la suite de l'annonce de négociations avec son concurrent suisse SGS pour un éventuel rapprochement. Malgré la fin des discussions nous considérons qu'elles sont le signe de la nécessité pour le secteur de se concentrer et que cela devrait profiter aux principaux acteurs, Bureau Veritas en premier.

février 2025

Rien n'arrête les marchés actions européens en ce début d'année 2025 ! Continuant sur leur lancée, l'ensemble des places financières du vieux continent ont confirmé leur bond en avant enregistré en janvier, faisant fi du contexte politique et géopolitique ambiant. Et c'est sans nul doute le show permanent américain emmené par son meneur de revue, à savoir Donald Trump, qui a saturé l'actualité encore ce mois-ci. Tout d'abord, le jeu de poker menteur au sujet des droits de douane sur les biens en provenance du Canada et du Mexique a pris fin et ce sont bien 25% de taxe qui seront appliqués dès le 4 mars sur certains produits. Dans la foulée, le Président a prévenu d'Europe qu'elle se verra infliger également des droits de douane de 25% ultérieurement. Dans tous les cas, le flou entourant les biens réellement taxés est vraiment épais. Du côté de ses acolytes, c'est aussi un véritable festival auquel on assiste. Tout d'abord, Elon Musk, dans son rôle de ministre de l'Efficacité gouvernementale, empiète largement sur celui du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (ou ministre des Affaires étrangères), Marco Rubio, en invitant les Allemands à voter pour l'AFD sur son réseau social X. Grâce, entre autres, à cette caisse de résonance, le parti d'Extrême-droite réalise un score impressionnant de près de 21%, et s'adjuge un peu moins d'un quart des sièges du Bundestag. L'autre acolyte de Donald Trump, JD Vance, n'est pas en reste. Invité à s'exprimer lors de la Conférence de Munich sur la Sécurité, le Vice-Président s'est lancé dans une diatribe hors sol sur le fait que la plus grande menace qui plane sur l'Europe n'est « ni la Russie ni la Chine », mais « le renoncement à certaines de ses valeurs les plus fondamentales », comme la liberté d'expression... Enfin, l'apothéose a été atteinte dans le Bureau Oval le 28 février lors de la visite de Volodymyr Zelensky à Washington. Ce dernier est tombé dans une embuscade, diffusée en direct à la télévision, et visant à le contraindre de signer un accord-cadre pour l'exploitation des minerais au profit des Etats-Unis, et ce, après avoir été qualifié de dictateur par Donald Trump deux semaines auparavant. Malgré la morve des deux américains, qui se sont cru dans une émission de télé-réalité, c'est bien le Président ukrainien qui a eu, pour le moment, l'avantage en claquant la porte avant la conclusion de l'accord. Sans surprise, les résultats des sociétés qui ont publié en février sont presque passés inaperçus, si ce n'est ceux de Nvidia qui ont plutôt rassuré les marchés après l'épisode Deepseek du mois dernier. Dans ce contexte de crique géopolitique, les marchés financiers mondiaux ont eu des comportements contrastés. Comme expliqué en introduction, les marchés actions européens ont connu des progressions comprises entre 2% et 4%, tirés notamment par les secteurs de la finance et de l'alimentation. Aux Etats-Unis, les marchés semblent de moins en moins convaincus par les gesticulations de la nouvelle administration comme le prouve à nouveau les contreperformances du S&P et du Nasdaq qui perdent respectivement 1,3% et 4% sur le mois. Et c'est sans compter sur la déroute du Bitcoin qui s'effondre de plus de 17% en février, perdant une grande partie des gains emmagasinés à la suite de la victoire de Donald Trump. Le portefeuille progresse en ligne avec les marchés, tiré en particulier par les banques avec des hausses de plus de 10% de BNP Paribas et Crédit Agricole et de 25% de Société Générale après des résultats venant confirmer la transformation de la banque. Les principales opérations sur le mois ont consisté à renforcer

les positions qui devraient bénéficier d'une éventuelle fin du conflit en Ukraine (Vinci, Legrand et Schneider) ainsi que de prendre des profits sur Thales et Unibail-Rodamco.

mars 2025

Le mois de mars 2025 a été très difficile pour les marchés financiers, qui ont tous lourdement chuté principalement du fait du comportement erratique de l'administration Trump sur des sujets aussi divers qu'interdépendants, comme les droits de douane ou la géopolitique. Le Trump Show s'était terminé le mois dernier sur l'humiliation de Volodymyr Zelensky dans le bureau ovale, pris en étau entre le Président et le Vice-Président le sommant d'accepter un accord sur l'exploitation des matières premières en guise de paiement de l'aide militaire américaine. Patatras, un mois plus tard et après avoir tenté de faire revenir Vladimir Poutine dans le cercle des nations respectables, c'est le même Donald Trump qui affirme être très fâché contre le Président russe et le menace de droits de douane sur le pétrole s'il n'accélère pas le processus de désescalade en Ukraine. Sur le front du commerce mondial, c'est encore et toujours les menaces de droits de douane sur les principaux partenaires des Etats-Unis avec une sorte de nouvelle fête nationale le 2 avril prochain, dénommée pompeusement « Libération Day ». Ceci correspond non seulement à l'annonce d'une salve de tarifs tous azimuts visant à rééquilibrer la balance commerciale américaine, mais également à l'annonce de « droits de douane réciproques » visant à rééquilibrer les échanges mondiaux. Mais déterminer un droit de douane par bien et par pays relève d'une tâche titanesque qui conduirait probablement les Etats-Unis à se tirer une balle dans le pied, avec un effet négatif sur la croissance et sur l'inflation. Et c'est le flou de la mise en œuvre de ces mesures coercitives pour le Commerce mondial qui explique la prudence de la Réserve fédérale américaine, qui a une nouvelle fois laissé ses principaux taux directeurs inchangés. A contrario, en Europe, le chemin semble tout tracé. La Banque centrale européenne a de nouveau baissé son taux directeur d'un quart de point à 2.50%, tandis que l'Allemagne, dans un retournement politique historique, a annoncé un plan d'investissement dans la défense et les infrastructures de l'ordre de 1000 milliards d'euros sur 10 ans. Dans ce contexte, sur les marchés actions, c'est une sorte de capitulation qui s'est jouée aux Etats-Unis, avec une baisse très prononcée du Nasdaq de plus de 8%, tandis que le S&P500 chutait de 5.6%. En Europe, les indices ont un peu mieux résisté, avec des baisses légèrement inférieures à 4%, compensées par un secteur de la défense en grande forme, qui progresse de 12% sur le mois et de 45% sur le trimestre. Sur le mois, pour adapter le portefeuille aux questions liées au réarmement de l'Europe nous avons sensiblement renforcé le secteur de l'aéronautique à travers Airbus et Safran. En réponse à la question des augmentations de droits de douanes, nous avons encore réduit Pernod Ricard. Enfin, nous avons totalement vendu notre position sur Kering dans le secteur du luxe, considérant que l'annonce tant attendue de la nomination d'un nouveau styliste ne viendrait soulager le marché que très temporairement. Bien nous en a pris puisque le titre a fortement chuté le jour même de l'annonce et est à des niveaux 25% plus bas depuis la sortie de la ligne ! Sur le mois le portefeuille s'est montré plus résilient que le marché.

avril 2025

Le mois d'avril 2025 a connu une mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, excessivement mal perçus par le monde politique et bien sûr par le monde financier, ce qui a entraîné une volatilité exacerbée sur les marchés financiers. Le 2 du mois, dans une mise en scène hallucinante, le Président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens et en omettant sciemment l'« hénaurme » bénéfice commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis. Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifiaient leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq composite se sont effondrés de

12% et 13% respectivement, portant le recul à plus de 20% pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les USA n'en finissait pas. Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de 3 mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10% de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers qui se sont repris vigoureusement sur la journée. Et depuis lors, les marchés financiers ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups, mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au Président américain étant considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid 19 avait pris presque 3 ans. Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash, que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité et que la réindustrialisation des Etats-Unis, dont l'économie est fondée à près de 80% sur les services, ne se fait pas en 24 heures, à l'instar de la paix entre la Russie et L'Ukraine. Dans ce contexte, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ne baissent finalement que de 2% et 1% respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4% sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15% en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen incluant des titres britanniques progresse de près de 5%. En tout début de mois, nous avons renforcé certaines positions (Société Générale en particulier) et initié une nouvelle sur Amundi afin de s'exposer au secteur de la gestion d'actifs. Ces opérations se sont avérées très porteuses et participent à la bonne performance relative du portefeuille. Sur la journée très particulière du 10 avril, nous avons réduit des titres dont la performance réagissait de manière excessive au rétropédalage de l'administration américaine sur les droits de douane. Dès le lendemain et les jours suivants nous nous sommes réinvestis sur des dossiers que nous considérons comme offrant toujours un potentiel important (Société Générale, Schneider Electric, Airbus, Safran...).

mai 2025

En mai 2025, les marchés ont été ballotés par les volte-face incessantes de Donald Trump concernant sa politique protectionniste, consistant à menacer d'imposer des droits de douane prohibitifs selon les pays ou les secteurs d'activité. Ainsi, alors que le Président avait décrété des tarifs de 145 % sur les biens importés de Chine au plus fort de la crise qu'il a lui-même provoquée, il les a subitement réduits le 14 mai de 115 points, atteignant un premier palier de 30 %. En signe de bonne volonté, la Chine a maintenu son différentiel négatif de 20 % avec les États-Unis, ramenant ses propres droits de 125 % à 10 %. À l'inverse, alors que les Européens semblaient déterminés à négocier, leurs propositions ont, sans raison claire, profondément irrité le Président américain, qui les a menacés de droits de douane allant jusqu'à 50 %. Ces menaces n'ont cependant pas été mises à exécution. L'analyse de la réaction des marchés financiers montre clairement que l'administration américaine a perdu en crédibilité, d'autant plus qu'Elon Musk a quitté le Département de la Réduction de la Dépense Publique (DOGE) après 130 jours d'inaction. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi installé autour de 4,5 %, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour la première puissance mondiale. En effet, Moody's, 14 ans après S&P, a abaissé d'un cran la note de la dette américaine, lui attribuant désormais un AA+, une évaluation relativement généreuse compte tenu des niveaux d'endettement, surtout en comparaison avec des pays moins exposés. Sur le plan géopolitique, là encore, les gesticulations du Président américain ont eu aussi peu d'impact que les menaces européennes adressées à la Russie dans le cadre du conflit en Ukraine, ou à Israël. Le seul succès notable de l'administration Trump en mai reste la libération, le 12 mai, du dernier otage israélo-américain encore vivant. Cette opération, entièrement négociée par les États-Unis sans concertation avec Israël, a mis en lumière les profondes dissensions désormais visibles entre les deux pays. En résumé, en mai 2025, l'adage « Sell in May and go away » n'a jamais été autant invalidé depuis 1990, compte tenu de la forte reprise des marchés risqués. En Europe, le CAC 40 et l'EuroStoxx 50 ont bondi respectivement de 3.5 % et 5 %, certains secteurs enregistrant même des

hausse à deux chiffres, comme les banques de la zone euro (+10.5 %) ou le secteur de la Défense européenne (+15.5 %). Outre-Atlantique, les marchés actions ne sont pas en reste : le S&P 500 a progressé de plus de 6 %, tandis que le Nasdaq s'est envolé de 9.5 %. Finalement, le MSCI World a gagné 6 %, en dollars comme en euros, la monnaie unique étant restée très stable face au billet vert. Le portefeuille a bien performé ce mois-ci, ce qui vient confirmer son bon dynamisme depuis le début de l'année. L'effet sélection dans la consommation discrétionnaire a été porteur avec en particulier la bonne performance relative et absolue d'Hermès. Mais une fois encore, on retrouve le secteur de la finance dans les principaux contributeurs, avec cette fois-ci l'assurance. Et c'est justement dans ce secteur que nous avons initié une nouvelle position dans la société française de réassurance, Scor. Cinquième réassureur mondial par sa taille, il est devenu le premier réassureur dans l'assurance vie aux États-Unis à la suite d'acquisitions ciblées. Pourtant, Scor pâti d'une décote liée à des inquiétudes sur les systèmes de modélisation des risques qu'a rencontré le groupe par le passé et que nous pensons être résolus aujourd'hui. Cette opération nous a permis de diversifier le secteur dans le portefeuille et de prendre quelques bénéfices sur Axa.

juin 2025

Juin 2025 a été remarquablement calme sur les marchés financiers, alors que l'actualité géopolitique a été particulièrement intense durant cette période. En effet, contre toute attente, le 13 juin dernier, Israël a lancé une attaque massive contre le régime des mollahs iraniens, avec pour objectif la destruction des infrastructures nucléaires civiles et militaires. Cette guerre, qui a duré douze jours, a été atypique à plusieurs égards, notamment parce que les deux belligérants n'ont aucune frontière commune et sont distants de plus de 900 km, selon le trajet le plus court. On aurait logiquement pu penser que les marchés financiers seraient les victimes collatérales d'un embrasement du conflit au Proche-Orient, mais en réalité, à part un soubresaut de 10 \$ sur le prix du baril de pétrole, aussi vite effacé qu'enregistré, il n'en a rien été. Néanmoins, cette guerre éclair a éclipsé toute autre actualité, qu'il s'agisse des droits de douane, dont le moratoire expire le 9 juillet prochain, ou des actions des banquiers centraux. À ce sujet, en Europe, Christine Lagarde, après avoir abaissé une nouvelle fois de 0,25 % les principaux taux directeurs de la Banque centrale européenne — dont le taux des facilités de dépôt s'établit désormais à 2 % —, a annoncé que sa politique de normalisation était pour le moment terminée. Outre-Atlantique, lors de la réunion du FOMC du 18 juin, la Banque centrale américaine a une nouvelle fois laissé son taux directeur inchangé, à 4,25 % pour la borne basse, ce qui a déclenché la fureur de Donald Trump, qui a fustigé Jerome Powell sur son réseau social, TRUTH. En conclusion de ce semestre, on notera que les marchés sont extrêmement résilients. En Europe, les indices boursiers ne baissent que de quelques dixièmes de pourcentage sur le mois, que ce soit pour le CAC 40 (-0,90 %) ou pour l'Eurostoxx 50 (-1.1 %). Aux États-Unis, en revanche, les indices boursiers bondissent franchement et s'octroient de nouveaux records absolus : c'est le cas du Nasdaq, qui progresse de plus de 6 %, et du S&P 500, qui gagne plus de 5 % sur le mois en dollar. Sur le secteur bancaire, toujours largement en tête des performances sectorielles depuis le début de l'année, nous avons légèrement renforcé notre position sur BNP Paribas en début de mois après un excès de volatilité sur le titre. Nous avons une approche dynamique sur le secteur qui, bien qu'en tête des performances sectorielles depuis le début de l'année, continue d'offrir d'importantes opportunités. Nous avons également renforcé notre ligne sur Essilor Luxottica après une rencontre avec la société qui nous a confortés sur les bonnes dynamiques sous-jacentes du groupe. Sur le semestre, et donc depuis le début de l'année, le portefeuille s'est bien comporté et a su bénéficier des hausses du marché tout en amortissant les moments de stress.

juillet 2025

Décidément, les mois se suivent sans vraiment se ressembler, mais rien ne semble entraver la marche en avant des marchés financiers risqués. Ce sont en réalité les accords commerciaux et les droits de douane annoncés en juillet qui ont animé les marchés financiers. Les Britanniques avaient ouvert la voie dès la fin mai, en concluant un accord établissant une taxation minimale de 10 % sur les biens

produits au Royaume-Uni. Le 22 juillet, l'annonce d'un accord commercial "énorme" avec le Japon a ravivé l'optimisme des marchés. La majorité des biens nippons seront désormais taxés à « seulement » 15 %, à l'exception notable de l'aluminium et de l'acier, toujours taxés à 50 %. Cet allègement a permis aux industriels japonais de pousser un ouf de soulagement, le Nikkei 225 atteignant un sommet historique, proche des 42 000 points — une euphorie quelque peu retombée depuis. En Europe, c'est l'accord commercial du 27 juillet qui a été accueilli avec un certain soulagement, bien que certains termes paraissent étonnants. Par exemple, l'obligation faite aux Européens d'investir quelque 600 milliards de dollars aux États-Unis inclut un grand nombre de projets déjà validés par le secteur privé. Surtout, l'engagement d'acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole, GNL, nucléaire, carburants ou semi-conducteurs) semble démesuré. La Commission européenne n'a en effet ni le pouvoir de passer commande, ni celui d'imposer quoi que ce soit aux entreprises européennes. Malgré tout, on peut raisonnablement penser que la phase la plus tendue des négociations tarifaires est désormais derrière nous. Ce sujet devrait moins peser sur la fin de l'année. Mieux encore : si l'impact réel de ces mesures est inférieur aux anticipations des économistes, cela pourrait constituer un puissant soutien aux actifs risqués, à commencer par les actions européennes. Depuis avril dernier, l'offensive commerciale américaine porte ses fruits. Les marchés actions outre-Atlantique ont presque comblé leur retard par rapport à ceux du Vieux Continent. En juillet, le S&P 500 et le Nasdaq ont progressé respectivement de 2,17 % et 3,7 %, contre 1,38 % pour le CAC 40 et 0,3 % pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, l'écart de performance entre le S&P 500 et l'EuroStoxx 50 tombe désormais à moins de 2%, dans leur devise respective. Sur le front des taux d'intérêt, le vote de la « Big Beautiful Bill » le 3 juillet a été contrebalancé par les nombreux accords commerciaux qui permettraient de financer, en tout ou partie, les 3 300 milliards de déficit générés sur dix ans par cette loi de baisse des recettes fédérales. Le taux américain à 10 ans ne progresse que d'une dizaine de points de base sur le mois, en ligne avec les tendances observées sur les marchés obligataires allemand et français. Enfin, la défaite relative d'Ursula von der Leyen dans son bras de fer avec Donald Trump a fait trébucher la monnaie unique, qui recule de plus de 3 % face au dollar. Sur le portefeuille, nous avons essayé de mettre à profit la volatilité des marchés pour effectuer quelques ajustements. Nous avons en particulier manœuvré au gré des publications de résultats pour renforcer certaines lignes dont les publications ont confirmé les cas d'investissement (BNP Paribas, Essilor Luxottica, L'Oréal par exemple). Dans le cadre d'une amélioration de la visibilité sur les droits de douanes nous avons également renforcé des sociétés fortement exposées (Pernod Ricard, Airbus, Safran). A l'inverse, nous avons pris des profits sur des titres ayant fortement progressé depuis le début de l'année, à l'instar de Société Générale dont la valeur avait plus que doublée à la fin du mois depuis le début de l'année !

août 2025

Le mois d'août 2025 a été remarquablement calme, et les marchés, dans leur ensemble, ont poursuivi leur progression. Pourtant, le 1er août, les actions ont chuté d'environ 2 %, sous l'effet du déploiement par Donald Trump de deux sous-marins nucléaires près de la Russie, en réaction à des commentaires de l'ancien président et ancien Premier ministre Dmitri Medvedev, qu'il a qualifiés d'«incendiaires». Mais, très vite, la torpeur estivale a repris ses droits et force est de constater que ni le conflit israélo-palestinien, ni l'intransigeance de Vladimir Poutine face aux puissances occidentales réclamant un cessez-le-feu n'ont eu le moindre impact sur les marchés financiers. De même, l'affrontement inhabituel entre le président américain et la gouverneure de la FED, Lisa Cook, n'a pratiquement eu aucun effet, alors même que cette dernière a saisi la justice pour invalider son limogeage par Donald Trump, qu'elle juge illégal. C'est plutôt le discours très accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole — préfigurant une future baisse du principal taux directeur de la FED — qui a provoqué un nouveau recul du dollar. Seule la demande d'un vote de confiance du Premier ministre français, qu'il est a priori certain de perdre, a entraîné une baisse modérée des actions françaises ainsi qu'un élargissement de l'écart de taux avec l'Allemagne, revenu à 80 points de base sur la référence à 10 ans. Ainsi, sur le mois, seuls les indices actions français terminent en baisse : le CAC 40 et le CAC Mid reculent d'environ 1 %, tandis que le CAC Small ne s'effrite que de 0,15 %. À l'inverse, l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600 poursuivent leur progression, avec des hausses comprises entre 0,6 % et 1 %. Aux États-Unis, les indices restent portés

à la fois par les résultats des entreprises et par l'activisme politique du président. Le S&P 500 s'adjuge ainsi plus de 2,5 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,6 %. En effet, si les dépassements d'attentes sont largement salués — comme pour MongoDB, qui bondit de plus de 31 % sur le mois —, les déceptions se paient très cher, à l'instar de Marvell Technology qui s'effondre de près de 20 % sur la période. Sur le front obligataire, si le taux à 10 ans allemand reste quasiment stable, le 10 ans français s'écarte de 16 points de base. Aux États-Unis, le 10 ans recule de 15 points de base, porté par l'espoir d'une réduction des taux directeurs. En corollaire, le billet vert perd à nouveau près de 2,5 % face à l'euro comme face au yen. Chahuté en fin de mois du fait du retour du risque politique en France, le portefeuille n'a pourtant pas trop souffert en août. Les prises de bénéfices que nous avons effectuées depuis le mois dernier sur les valeurs bancaires lui auront permis de rester résilient malgré le relatif retour de la volatilité.

Septembre 2025

Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025. Ni la reconnaissance de l'État de Palestine par une dizaine de pays développés à l'initiative de la France et le plan de paix à Gaza élaboré par l'administration américaine, ni la pression exercée sur la Russie via un soutien accru de Donald Trump – décidément très en forme sur le plan de la politique extérieure – à l'Ukraine n'ont eu la moindre incidence sur les marchés financiers.

En revanche, ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Pour mémoire, Stephen Miran est l'artisan du corpus économique de l'administration républicaine, dans la mesure où il a imaginé une hausse des droits de douane payés par les entreprises exportatrices vers les États-Unis pour financer le One Big Beautiful Bill Act, voté le 4 juillet dernier par le Congrès américain. Cette loi entérine des baisses massives d'impôts pour les plus riches, de l'ordre de 3 300 milliards de dollars sur dix ans, afin de favoriser l'investissement et la compétitivité des États-Unis, au détriment des prestations sociales destinées aux plus défavorisés. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6 % et 3,4 %. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement. Sur le portefeuille, nous avons encore diminué le pétrole, en continuant de réduire notre seule exposition au secteur, TotalEnergies, dont la position a été divisée par deux en trois ans !

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2025, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois de

Part M FR0011351659 : 6,74%

Part A FR001400PEP7 : 5,42%

Part N FR001400OYM5 : 6,31%

contre 6,64% pour son indice de référence.

Part CT : pas de performance affichée car cette part, a moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les principaux mouvements sur la période

UFF ACTIONS FRANCE

Achats	
Nom	Montant en €
FR0013028339/MYRIA ACT DURABL EUR	1 999 545.00
FR0000073272/SAFRAN SA	1 205 641.70
FR0010411983/SCOR SE	1 018 108.85

Ventes	
Nom	Montant en €
FR0000120271/TOTALENERGIES SE	-4 016 629.12
FR0000121014/LVMH MOET HENNE	-1 928 847.27
FR0000131906/RENAULT SA	-1 593 672.83
FR0000120628/AXA	-1 559 625.11
FR0000052292/HERMES INTERNATIONAL	-1 332 019.06
FR0000121485/KERING	-908 749.56
FR0000120073/AIR LIQUIDE SA	-862 804.23
FR0014003TT8/DASSAULT SYSTEME	-823 628.75

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers 17 critères dont :

Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
	Politique de biodiversité
Social	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
Gouvernance	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

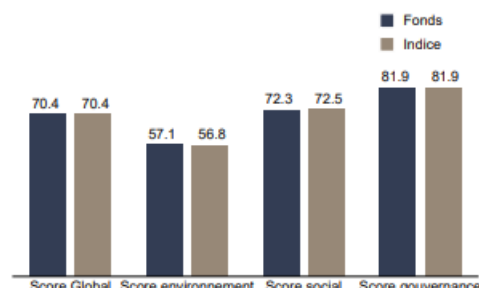
INDICE DE REFERENCE

Bloomberg France 40 Net Return Index EUR

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	70.4	96.67%
Indice	70.4	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	5.32%	83
Schneider Electric S	7.89%	80
Capgemini Se	1.28%	77
Airbus Se	6.92%	77
Thales Sa	1.58%	76
Publicis Groupe	1.48%	76
Dassault Systemes Se	0.79%	76
Stmicroelectronics N	0.71%	75
Pernod Ricard Sa	1.08%	75
Axa Sa	4.67%	74
Total	31.74%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	39.27%	96.67%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	26.99%	96.67%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	60.18%	96.67%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

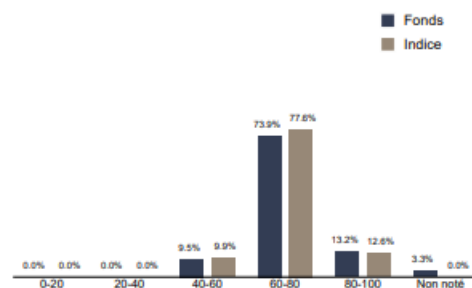
Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/09/2025	Fonds	Indice	Relatif
Total	1260	1256	4

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	6.92%	6841
Totalenergies Se	4.63%	2493
Safran Sa	6.78%	2474
Engle	1.91%	2147
Air Liquide Sa	5.86%	2139
Schneider Electric S	7.89%	1502
Legrand Sa	1.81%	1501
Credit Agricole Sa	1.29%	1405
Veolia Environnement	1.28%	1378
Danone	2.36%	807
Total	40.75%	

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds. Il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM

RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2025**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS FRANCE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. BÉNARD'.

Nicolas BÉNARD

Associé

UFF ACTIONS FRANCE

COMPTES ANNUELS 30/09/2025

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	153 324 256,20	163 039 318,92
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	153 324 256,20	163 039 318,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 279 088,78	3 010 463,88
OPCVM	5 279 088,78	3 010 463,88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	158 603 344,98	166 049 782,80
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	168 841,17
Comptes financiers	492 512,27	1 847 351,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	492 512,27	2 016 192,42
Total de l'actif I+II	159 095 857,25	168 065 975,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	150 206 116,64	158 536 248,54
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	8 479 090,24	8 334 482,32
Capitaux propres I	158 685 206,88	166 870 730,86
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	158 685 206,88	166 870 730,86
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	410 650,37	1 195 244,36
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	410 650,37	1 195 244,36
Total Passifs : I+II+III+IV	159 095 857,25	168 065 975,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	4 987 373,98	5 399 260,31
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	30 045,35	114 799,21
Sous-total produits sur opérations financières	5 017 419,33	5 514 059,52
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-39 303,17
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-39 303,17
Total revenus financiers nets (A)	5 017 419,33	5 474 756,35
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 134 457,81	-3 510 265,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 134 457,81	-3 510 265,95
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	882 961,52	1 964 490,40
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	19 966,60	-1 599 134,93
Sous-total revenus nets I = (C+D)	902 928,12	365 355,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	9 188 196,58	6 363 894,80
Frais de transactions externes et frais de cession	-213 602,48	-162 171,15
Frais de recherche	-4 825,43	-10 135,02
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 969 768,67	6 191 588,63
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 732 682,81	-4 031 173,11
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 237 085,86	2 160 415,52

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-793 052,61	9 818 519,97
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-793 052,61	9 818 519,97
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 132 128,87	-4 009 808,64
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	339 076,26	5 808 711,33
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	8 479 090,24	8 334 482,32

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	194 385 098,72	156 757 257,15	187 691 262,82	166 870 730,86	158 685 206,88
Part UFF ACTIONS FRANCE A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	96 863 894,03	92 353 667,17
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	546 988,3678	494 719,3574
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	177,08	186,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,22	9,97
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,96	0,29
Part UFF ACTIONS FRANCE CT en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	32 598 169,63
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	174 976,6365
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	186,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,94
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,73
Part UFF ACTIONS FRANCE M en EUR					
Actif net	194 385 098,72	156 757 257,15	187 691 262,82	70 006 734,26	32 801 302,03
Nombre de titres	129 449,1576	117 683,1576	112 249,1576	38 061,6849	16 707,0000
Valeur liquidative unitaire	1 501,63	1 332,02	1 672,09	1 839,29	1 963,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	73,05	77,47	75,28	59,94	104,08
Capitalisation unitaire sur revenu	17,59	23,83	25,58	23,48	26,59
Part UFF ACTIONS FRANCE N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	102,57	932 068,05
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,0000	8 547,8186
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	102,57	109,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,30	5,82
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,08

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC (des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion).

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,75% TTC maximum Part A : 3 % TTC maximum Part N : 2,10 % TTC maximum Part CT : 3% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence soit le Bloomberg France 40 Net Return Index EUR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Commission de Surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, (période d'observation) selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS FRANCE M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part UFF ACTIONS FRANCE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS FRANCE CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS FRANCE N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	166 870 730,86	187 691 262,82
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	38 159 065,78	100 718 488,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-55 404 135,34	-139 515 273,53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	882 961,52	1 964 490,40
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 969 768,67	6 191 588,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-793 052,61	9 818 519,97
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*, **)	-132,00 (*)	1 654,36 (**)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	158 685 206,88	166 870 730,86

(*) 30/09/2025 : Soutte de fusion du 29/04/2025 avec UFF ACTIONS France CT

(**) 30/09/2024: Résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE A		
Parts souscrites durant l'exercice	23 327,0000	4 166 318,43
Parts rachetées durant l'exercice	-75 596,0104	-13 591 620,42
Solde net des souscriptions/rachats	-52 269,0104	-9 425 301,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	494 719,3574	
Part UFF ACTIONS FRANCE CT		
Parts souscrites durant l'exercice	186 646,5430	33 079 253,30
Parts rachetées durant l'exercice	-11 669,9065	-2 146 972,67
Solde net des souscriptions/rachats	174 976,6365	30 932 280,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	174 976,6365	
Part UFF ACTIONS FRANCE M		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-21 354,6849	-39 665 542,25
Solde net des souscriptions/rachats	-21 354,6849	-39 665 542,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 707,0000	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE N		
Parts souscrites durant l'exercice	8 546,8186	913 494,05
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	8 546,8186	913 494,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 547,8186	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS FRANCE A FR001400PEP7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	92 353 667,17	494 719,3574	186,67
UFF ACTIONS FRANCE CT FR001400UW93	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 598 169,63	174 976,6365	186,30
UFF ACTIONS FRANCE M FR0011351659	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	32 801 302,03	16 707,0000	1 963,32
UFF ACTIONS FRANCE N FR001400OYM5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	932 068,05	8 547,8186	109,04

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	153 324,26	141 215,46	10 975,44	1 133,35	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	153 324,26					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	492,51	0,00	0,00	0,00	492,51
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	492,51

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	492,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	492,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Rachats à payer	31 525,06
	Frais de gestion fixe	378 690,95
	Frais de gestion variable	434,36
Total des dettes		410 650,37
Total des créances et des dettes		-410 650,37

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part UFF ACTIONS FRANCE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 791 906,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	421 920,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	434,36
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	917 027,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 168,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 279 088,78
	FR0013300217	HUDSON BLUE CHIPS Part I	247 611,78
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES M	2 882 232,00
	FR0013028339	UFF PRIVILEGE M	2 149 245,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 279 088,78

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	902 928,12	365 355,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	902 928,12	365 355,47
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	902 928,12	365 355,47

Part UFF ACTIONS FRANCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	145 571,10	-528 488,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	145 571,10	-528 488,85
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	145 571,10	-528 488,85
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 571,10	-528 488,85
Total	145 571,10	-528 488,85
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	303 659,84	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	303 659,84	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	303 659,84	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	303 659,84	0,00
Total	303 659,84	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	444 391,85	893 844,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	444 391,85	893 844,32
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	444 391,85	893 844,32
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	444 391,85	893 844,32
Total	444 391,85	893 844,32
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	9 305,33	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 305,33	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 305,33	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 305,33	0,00
Total	9 305,33	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 237 085,86	2 160 415,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 237 085,86	2 160 415,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 237 085,86	2 160 415,52

Part UFF ACTIONS FRANCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 933 501,92	-121 047,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 933 501,92	-121 047,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 933 501,92	-121 047,61
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 933 501,92	-121 047,61
Total	4 933 501,92	-121 047,61
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	514 846,41	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	514 846,41	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	514 846,41	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	514 846,41	0,00
Total	514 846,41	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 738 936,65	2 281 462,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 738 936,65	2 281 462,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 738 936,65	2 281 462,83
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 738 936,65	2 281 462,83
Total	1 738 936,65	2 281 462,83
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	49 800,88	0,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	49 800,88	0,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 800,88	0,30
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	49 800,88	0,30
Total	49 800,88	0,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			153 324 256,20	96,62
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			153 324 256,20	96,62
Assurance			8 557 516,80	5,39
AXA SA	EUR	182 370	7 411 516,80	4,67
SCOR SE	EUR	38 200	1 146 000,00	0,72
Banques commerciales			13 901 412,00	8,76
BNP PARIBAS	EUR	99 800	7 717 534,00	4,86
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	122 600	2 049 872,00	1,29
SOCIETE GENERALE SA	EUR	73 350	4 134 006,00	2,61
Boissons			1 716 747,00	1,08
PERNOD RICARD SA	EUR	20 550	1 716 747,00	1,08
Composants automobiles			1 830 170,58	1,15
MICHELIN (CGDE)	EUR	59 927	1 830 170,58	1,15
Electricité			2 877 238,40	1,81
LEGRAND SA	EUR	20 464	2 877 238,40	1,81
Equipements électriques			12 516 768,00	7,89
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	52 680	12 516 768,00	7,89
Equipements et fournitures médicaux			7 755 600,00	4,89
ESSILORLUXOTTICA	EUR	28 100	7 755 600,00	4,89
Hôtels, restaurants et loisirs			898 138,00	0,57
SPIE SA	EUR	19 610	898 138,00	0,57
Industrie aérospatiale et défense			21 735 525,50	13,70
AIRBUS SE	EUR	55 600	10 975 440,00	6,92
SAFRAN SA	EUR	35 855	10 760 085,50	6,78
Logiciels			7 745 054,18	0,79
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	44 118	1 257 804,18	0,79
VINCI SA	EUR	55 000	6 487 250,00	4,09
Media			2 344 216,00	1,48
PUBLICIS GROUPE	EUR	28 700	2 344 216,00	1,48
Pétrole et gaz			7 345 660,00	4,63
TOTALENERGIES SE	EUR	142 000	7 345 660,00	4,63
Producteur et commerce d'énergie indépendants			9 299 475,66	5,86
AIR LIQUIDE SA	EUR	52 581	9 299 475,66	5,86
Produits alimentaires			3 749 010,48	2,36
DANONE	EUR	50 553	3 749 010,48	2,36
Produits de soins personnels			8 444 177,50	5,32
L'OREAL	EUR	22 915	8 444 177,50	5,32
Produits pharmaceutiques			7 124 485,00	4,49
SANOFI	EUR	90 700	7 124 485,00	4,49

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 595 821,80	2,27
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	39 230	3 595 821,80	2,27
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 133 352,85	0,71
STMICROELECTRONICS NV	EUR	47 530	1 133 352,85	0,71
Services aux collectivités			5 062 581,00	3,19
ENGIE	EUR	166 200	3 033 981,00	1,91
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	70 000	2 028 600,00	1,28
Services aux professionnels			921 744,00	0,58
BUREAU VERITAS SA	EUR	34 600	921 744,00	0,58
Services de télécommunication diversifiés			2 788 860,45	1,76
ORANGE	EUR	201 945	2 788 860,45	1,76
Services liés aux technologies de l'information			4 538 925,00	2,86
CAPGEMINI SE	EUR	16 400	2 026 220,00	1,28
THALES	EUR	9 425	2 512 705,00	1,58
Textiles, habillement et produits de luxe			17 441 776,00	10,99
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	7 667	3 779 831,00	2,38
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 984	6 215 672,00	3,92
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	14 306	7 446 273,00	4,69
TITRES D'OPC			5 279 088,78	3,33
OPCVM			5 279 088,78	3,33
Gestion collective			5 279 088,78	3,33
HUDSON BLUE CHIPS Part I	EUR	234	247 611,78	0,16
UFF DYNASTIES FAMILIALES M	EUR	2 400	2 882 232,00	1,82
UFF PRIVILEGE M	EUR	1 500	2 149 245,00	1,35
Total			158 603 344,98	99,95

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	158 603 344,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	492 512,27
Autres passifs (-)	-410 650,37
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	158 685 206,88

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS FRANCE A	EUR	494 719,3574	186,67
Part UFF ACTIONS FRANCE CT	EUR	174 976,6365	186,30
Part UFF ACTIONS FRANCE M	EUR	16 707,0000	1 963,32
Part UFF ACTIONS FRANCE N	EUR	8 547,8186	109,04

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF ACTIONS FRANCE

Identifiant d'entité juridique : 969500ZX3K42GKMH0R61

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds UFF ACTIONS FRANCE (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et a été investi au minimum à 75% en titres éligibles. Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG.

L'approche utilisée par le fonds est dite « Best in Class ». Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

L'indicateur de référence, le BLOOMBERG FRANCE 40 NET RETURN® (dividendes réinvestis), a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2025, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a atteint les 70,4 sur 100.
- Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promus ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 30 septembre 2025 sont :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'intensité carbone représente 1 260 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 39,27% (pour une couverture de 96,67%).
- Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 26,99% (pour une couverture de 96,67%)
- La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 60,18% (pour une couverture de 96,67%).

● Et par rapport aux périodes précédentes ?

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a légèrement progressé à 70,4 sur 100 contre 69 au cours de l'exercice précédent.
- Les exemples ont évolué comme suit :
- L'intensité carbone se montait à 1 214 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteignait 35,37%
- Le pourcentage moyen de femmes cadres était de 25,64%
- La part de membres indépendants au conseil d'administration était de 57,35%
- Pour une couverture qui est passée de 98,19% en 2024 à 96,67% en 2025

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par le Gestionnaire Financier des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG <i>Méthodologie développée en interne</i>	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement et de Vote (ISS)
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			X	
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE			X	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X	
14. Exposition à des armes controversées		X		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption		X	X	

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet :

<https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 30 septembre 2025 sont :

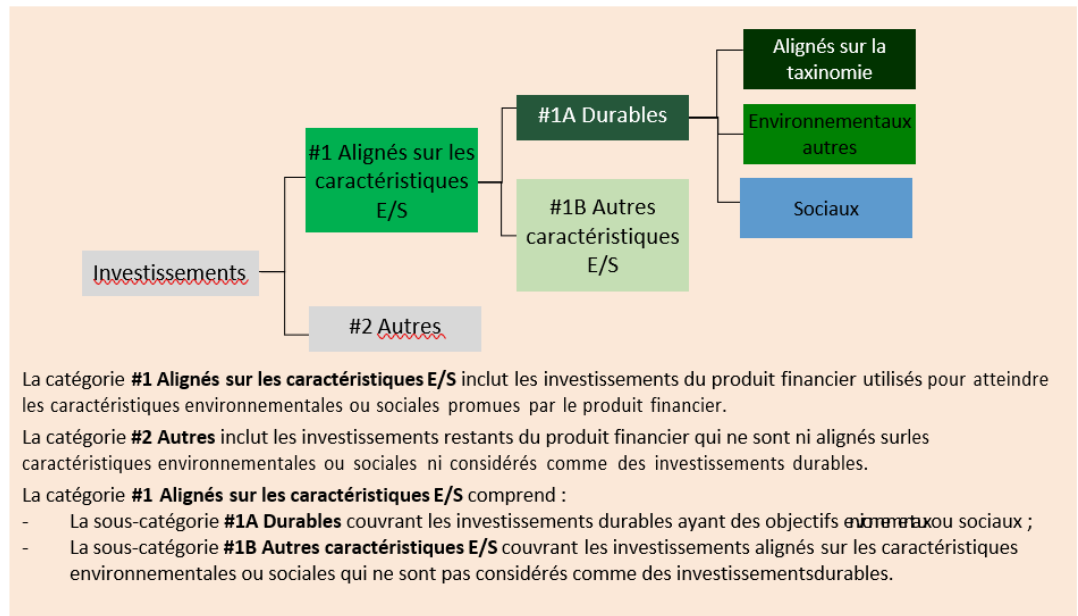
La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Schneider Electric Se	Industrie	7.89%	France
Airbus Se	Industrie	6.92%	France
Safran	Industrie	6.78%	France
Air Liquide Sa	Matériaux	5.86%	France
L'Oreal	Consommation de base	5.32%	France
Essilorluxottica	Santé	4,89%	France
Bnp Paribas	Finance	4,86%	France
Lvmh Moet Hennessy	Consommation discrétionnaire	4,69%	France
Axa Sa	Finance	4.67%	France
Totalenergies Se	Energie	4.63%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



• **Au 30 septembre 2025, le fonds a 99,79%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)

• Le fonds a 0,05% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,05% de liquidités
- 0% de dérivés
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
- 0,16% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investi dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% Actif
Capital Goods	32,44%
Consumer Durables & Apparel	11,37%
Banks	9,07%
Materials	6,06%
Insurance	5,58%
Household & Personal Products	5,51%
Health Care Equipment & Services	5,06%
Energy	4,79%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	4,65%
Food, Beverage & Tobacco	3,56%
Utilities	3,30%
Software & Services	2,14%
Telecommunication Services	1,82%
Media & Entertainment	1,53%
Automobiles & Components	1,19%
Commercial & Professional Services	1,19%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	0,73%



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Ainsi, au 30 septembre 2025, la part de nos investissements alignés à la Taxonomie est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

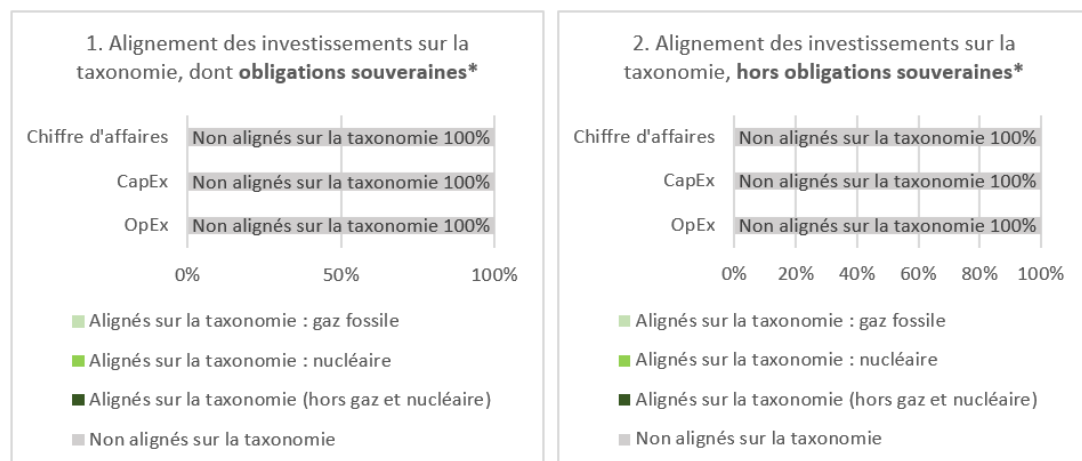
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 0,05 %
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.
- Des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée 0,16 %

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.

Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable